

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	15

Date de la convocation
25/08/2026

Date d'affichage de la convocation
25/08/2026

Date d'affichage de la délibération

Objet de la délibération
Ajout de la délégation de signature aux Adjoints

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 060-216000430-20260910-612026-DE

EXTRAIT N°61/2026 DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

L'an deux mille vingt-six et le 10 septembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MORELLE Isabelle, Maire.

Présents : MORELLE Isabelle, MONVOISIN Patrice, VAUTRAIN Marie-Claire, PINCHON Francis, STAELENS Isabelle, MARION Antoine, CARTIER Flavie, CARON Laurence, DENIS André, VAUTIER Valérie, MARGERIN Benjamin, MERTEN Mélanie, BATAILLE Richard, NAEGLE Laetitia

Pouvoirs : VOISIN FONTANET Guy à MONVOISIN Patrice

Absents : MARECHAL Philippe, ARHUR Sylviane, ARHUR Ludovic, GUYOLARD Yannick

Secrétaire de séance : MARION Antoine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu la séance du Conseil Municipal du 22/03/2026, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des adjoints,

Vu la délibération 08/2026 portant délégations de fonctions aux adjoints.

Considérant la nécessité d'ajouter la délégation de signatures aux adjoints n'en bénéficiant pas ;

Considérer que seul, Monsieur MONVOISIN Patrice, 1^{er} adjoint avait la délégation de signature sur la délibération initiale 08/2026 ;

Article 1 : en application de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame VAUTRAIN Marie-Claire 2^{ème} adjointe, est déléguée aux affaires sociales, au CCAS, au logement, au handicap, aux aînés et à l'état civil avec délégation de signature
Délégation de fonctions lui est donnée dans ses domaines, sous ma surveillance et sous ma responsabilité.

Article 2 : en application de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur PINCHON Francis, 3^{ème} adjoint, délégué aux travaux, aux relations avec les concessionnaires, à la gestion des réseaux, à l'entretien des bâtiments communaux et à la

gestion du cimetière, à la sécurité
délégation de signature.

Délégation de fonctions lui est do
surveillance et sous ma responsabilité.

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 060-216000430-20260910-612026-DE

Article 3: en application de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame STAELENS Isabelle , 4 ème adjointe, déléguée à la culture, aux manifestations, à l'organisation d'évènements et à la jeunesse avec délégation de signature. Délégation de fonctions lui est donnée dans ses domaines, sous ma surveillance et sous ma responsabilité.

Article 4 : en application de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur MARION Antoine , 5ème adjoint, délégué à l'urbanisme, à la préservation de la biodiversité, gestion de l'environnement et développement durable, à la gestion et au suivi des contrats et de la réglementation avec délégation de signature. Délégation de fonctions lui est donnée dans ses domaines, sous ma surveillance et sous ma responsabilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE l'ajout de la délégation de signature aux adjoints.

Vote à l'unanimité

Pour copie conforme,
Le 14/09/2026
Le Maire,
Isabelle MORELLE



Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué
Patrice MONVOISIN